Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

18 juin 2024

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **18 juin 2024 à 11 h 08**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Sont présents : M. Luc Brisebois, maire
M. Tyler Cook, conseiller du district 1
Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2
Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Étaient également présents : la greffière, la directrice générale, la directrice générale adjointe, la juriste, la directrice du Service de l'urbanisme et le directeur adjoint du Service de l'urbanisme.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
5. Réparation des conduites d'air - étangs aérés secteur Mont-Tremblant - contrat
6. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
7. LEVÉE DE LA SÉANCE

****

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale, de la greffière, la directrice générale adjointe, la juriste, la directrice du Service de l'urbanisme et le directeur adjoint du Service de l'urbanisme; il est 11 h 07.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM24 06 392 **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

CM24 06 393 **5. Réparation des conduites d'air - étangs aérés secteur Mont-Tremblant - contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville doit procéder à la réparation des conduites d'air souterraines et de leurs joints, à proximité du bâtiment sur le site des étangs aérés du secteur Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT l'application de l'article 43 du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville et la recommandation du Service des infrastructures;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer, de gré à gré, à Nordmec Construction inc., le contrat pour la réparation des conduites d'air souterraines et de leurs joints, à proximité du bâtiment sur le site des étangs aérés du secteur Mont-Tremblant, au montant de 37 228,18 $, taxes en sus (projet 2024-38), payable par la réserve d'égout Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Aucune question n'est posée.

CM24 06 394 **7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance extraordinaire soit levée. Il est 11 h 08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Claudine Fréchette
Greffière